

PREAVIS DE GREVE



Fédération UNSA Finances
6 rue Louise Weiss Bât. Condorcet
Teledoc 322
75703 Paris, France
federation-
unsa@syndicats.finances.gouv.fr



CFDT Finances
51 Av. Simon Bolivar, 75019 Paris



Fédération des Finances CGT
263 rue de Paris - Case 540
93514 Montreuil cedex
Tel : 01 55 82 76 66
contact@cgtfinances.fr

À l'attention de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique,

Fait à Nantes, le 8 octobre 2026

OBJET : Préavis de grève

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions relatives à l'exercice du droit de grève dans la fonction publique, nous vous informons que les organisations syndicales suivantes :

L'intersyndicale CFDT, UNSA, CGT des personnels des IRA déposent un préavis de grève concernant l'ensemble des agents des IRA.

Ce mouvement de grève prendra effet le 14 octobre 2026 à 07 :00 pour s'achever le 31 octobre 2026 18 :00.

Motifs et revendications du recours à la grève :

Le présent préavis est motivé par les revendications professionnelles suivantes :

- Un moratoire immédiat sur les suppressions de postes et les transferts de missions non accompagnés ;
- La communication de la cartographie des postes réalisée en amont de la réforme, permettant de comprendre sur quelles données repose la nouvelle organisation ;
- La présentation précise, IRA par IRA, des missions supprimées, transférées ou mutualisées permettant de justifier la suppression de cinq à six postes par institut ;
- La communication de l'organisation cible et de ses lignes hiérarchiques, notamment entre la DGAFP, le GISP et les ISP ;
- La présentation d'un bilan financier complet de la réforme, intégrant les coûts liés au maintien ou à la création des fonctions de direction et de coordination ;
- Une étude d'impact indépendante portant notamment sur les emplois, les missions, les compétences, la qualité du service et l'organisation de la formation ;
- L'organisation de groupes de travail dédiés à la restructuration afin d'aboutir à un plan d'accompagnement social pour les agents ;

- Des garanties écrites sur le maintien des effectifs et l'autonomie pédagogique des sites ;
- Un dialogue social effectif, avec des réponses concrètes, permettant enfin d'obtenir des réponses précises et de faire évoluer les décisions lorsque cela est nécessaire.

Pendant la période couverte par ce préavis, nos organisations syndicales se tiennent à votre disposition pour engager toute négociation utile.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations syndicales distinguées.

Pour l'UNSA-CEFI, Laetitia LANGLAIS



Pour la CFDT IRA, Samuel JULIEN



Pour la CGT Ira, Eric BUTOT

